

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20101105-000006474-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-2-12

Séance du vendredi 5 novembre 2010

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
ASSOCIATION CERCLE GUTENBERG**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 3 000 € à l'Association Cercle Gutenberg de Strasbourg pour l'organisation du Prix Guy Ourisson 2010,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté